



Synthèse de la soirée

« Energies renouvelables, énergies citoyennes »

24 novembre 2016

Centre culturel du Passage d'Agen

Organisée par **ACDC 47**

ACDC 47 composé de : Crédit Coopératif, Biocoop Pré Vert, Coopérative des vignerons de Buzet, MACIF, Au Fil des Séounes, SCOP Avenir Energies Renouvelables, ADEM FLORIDA.



Table ronde 1 "LINKY en débat"

Modération : **Anne LOUBRIAT**, Elue à la Mairie du Passage d'Agen,

Présentation des intervenants de la table ronde

André CROUZET, SCOP Avenir Energies Renouvelables (AER)
Hubert CROS, Ingénieur Indépendant

Préambule par Anne Loubriat

"La directive européenne du 13.07.2009 demande aux Etats de déployer des compteurs communicants dans 80% des foyers européens d'ici 2020.

Cette directive vise l'objectif des 3 fois 20 d'ici 2020 (gaz à effet de serre, efficacité énergétique, énergies renouvelables dans le mix énergétique) et pour y parvenir, elle impose aux Etats de mettre en place des systèmes intelligents de maîtrise de l'énergie électrique par les consommateurs et fournisseurs.

La loi de transition énergétique et de la croissance verte du 17.08.2015 a ainsi déclenché le déploiement sur le territoire français de 35 millions de compteurs et de 600 000 concentrateurs.

Ce déploiement a déjà commencé sur l'Ariège et l'Allier.

Je rajoute ici qu'avec l'arrivée des énergies renouvelables dont la production fluctuante par nature devra passer de 16 à 30% d'ici 2030 et l'arrivée de la voiture électrique, la consommation d'énergie va connaître d'énormes fluctuations, ce compteur dit intelligent permettra de lisser la courbe des consommations afin d'en combler les creux et en atténuer les pics. Il sera évolutif, bidirectionnel et téléopérable."

Précisons également que les organisateurs de cette soirée, ainsi que Anne Loubriat ont invité ENEDIS

mais les représentants n'ont pas souhaité s'exprimer en public alors que depuis la sortie de Linky, ils rencontrent sur l'ensemble du territoire les élu(e)s des communes.

Intervention d'André CROUZET :

La loi de transition énergétique publiée le 18 août 2015, dans ses articles 26, 27, 28, 168 et 201 alinéa 37 (ex articles 7, 7bis, 46bis et 60 alinéa 34), constitue le coup d'envoi législatif du déploiement sur le territoire français d'ici à 2021 de 35 millions de compteurs électriques dits "intelligents" Linky et de plusieurs autres dispositifs communicants. Coût estimé de cette opération, 5 à 7 milliards d'euros.

Le compteur Linky injecte 24h/24h des radiofréquences CPL1 (63 à 95 kilohertz) dans le circuit électrique des habitations, dont les câbles n'ont pas été prévus pour cela. De plus, sur chacun des 740 000 transformateurs (ou concentrateurs) de quartiers, des modules GPRS 2G+, émetteurs de micro-ondes, seront installés quasiment à hauteur d'homme.

Aujourd'hui, 290 communes (grandes, moyennes et petites villes) refusent en France d'installer ce compteur Linky.

La motivation première de ses refus se base sur : le **principe de précaution**.

Intervention d'Hubert CROS :

- Sur le plan technique, Linky utilise du courant porteur
- La plupart des mesures sont faussées par le manque de compétences lors de l'utilisation même des équipements dédiés, par les équipes.
- Les concentrateurs posent problèmes

En somme, c'est un "mouchard" que nous faisons entrer dans nos foyers par la collecte de nos informations privées (métadonnées). L'impact se concrétisera, par exemple, sur la gestion même de notre contrat électrique avec ENEDIS (donner des pénalités si le compteur considère que l'on consomme mal, trop, etc.)

En d'autres termes, plus la personne sera vertueuse, plus elle aura un contrat adapté (moins cher). Ce Linky "est un cache-sexe du Développement Durable, c'est la police à domicile", dicit Hubert CROS.

Il est aussi important de savoir que les autres pays européens font d'autres choix. L'Allemagne, par exemple, qui développe depuis longtemps les énergies renouvelables laissent la part d'expérimentation s'exprimer (panel test) qui permettra une meilleure analyse de cet équipement intelligent avant de lancer à grande échelle la pose de ces compteurs ou de trouver d'autres solutions.

Prenons conscience de l'importance de la place de l'électronique dans l'ensemble des équipements de notre quotidien. Est-elle réellement un bienfait ? D'autant que l'obsolescence programmée supplante le côté mécanique de tous ces équipements, qui fonctionne encore très bien.

La durée de vie de ce compteur est courte et nous en sommes déjà à la version 3, alors que les installations actuelles ne sont pas compatibles. Ce qui est totalement absurde sur un plan économique et les coûts seront exorbitants.

Ce soir nous échangeons sur Linky mais quid des téléphones portables, carte bleue et de tant d'autres usages que nous avons au quotidien. La question fondamentale à se poser, n'est-elle pas au niveau de notre liberté d'action ? du transfert de nos données personnelles et surtout de leurs utilisations par des tiers et à des fins marchandes ?

André argumente : nous avons chez nous des boîtiers internet, chacun peut décider de l'utiliser en wifi ou en Ethernet. A contrario, Linky nous est imposé.

¹CPL : Courant Porteur en Ligne

Interventions du public

- C'est un bon prétexte, on parle de compteurs communicants, mais là, ils sont intelligents, donc une coupure d'électricité peut être générée par l'électronique en fonction de critères posés par ENEDIS (facture impayée, consommation trop haute par rapport au contrat de base, etc.). Le compteur est considéré comme incontournable pour les énergies renouvelables, ce qui est faux !

- quid de l'impact de cette technologie sur l'emploi au sein d'ENEDIS et d'autres structures ?

- Une élue de la commune de Lusignan Petit : Cette commune fait partie des 290 qui refusent la pose de Linky. Cette décision s'est appuyée sur les cas d'impacts du compteur en France et aussi en Europe. Jérôme QUERON (technicien) –est à la base de la création d'une commission pour élaborer une contre-enquête sur les impacts de santé en lien notamment avec les 740 000 transformateurs. Évocation de la Loi Abeille (cf. "Références utiles")

Nous avons à interpeller l'ensemble des élu(e)s en France (liste sur le site de la SDE – comité syndical)

- Un élu de Bon Encontre : Qui est le propriétaire du compteur ?

- André Crouzet : lecture d'un article de la loi – les collectivités en sont les propriétaires
- Un élu du Port Sainte Marie : brandit un document de communication de ENEDIS stipulant que ce sont les SDEE propriétaires des compteurs

- Qu'en est-t-il pour les personnes électrosensible ?

- Maire de Bajamont : les citoyens ne comprennent pas. Les enjeux sont énormes et nous pouvons regretter qu'il n'y ait pas un débat contradictoire.

- Anne Loubriat : elle rappelle qu'ENEDIS a été invité par elle-même et aussi les organisateurs de cette soirée.
- Le Maire de Bajamont poursuit sur son mandat d'élue à l'agglomération d'Agen et notamment son implication dans le "comité de concertation de l'agglomération d'Agen" sur cette question.
- André Crouzet : ce comité peut-il prendre en compte le principe de précaution ?

- Tout ceci est un leurre, car la loi oblige à. Nous assistons à un scandale démocratique lorsque nous avons 9 millions de pauvres.

- Les Maires de Lot et Garonne impliqués dans cette démarche du "principe de précaution" ont souhaité obtenir le soutien de l'Amicale des Maires du 47, dont Jean DIONIS en est le Président. C'est un échec.

- André : à l'inverse, en Bretagne l'association des Maires s'est mobilisée sur le sujet et soutien ces actions.

- Comment peut-on se prémunir d'une attaque informatique (intrusion extérieure) ?

- Que risque le particulier s'il refuse l'installation Linky ?

Résumé objectif des échanges

- Un flou existe à la fois sur les notions :
 - de propriété "du compteur" (SDEE, collectivité),
 - économiques (quid des coûts ?)
 - durée de vie du compteur
- 5 thématiques principales ressortent :
 - Le respect des libertés individuelles et collectives (habitations, Municipalités).
 - Les effets possibles sur la santé des personnes
 - La fiabilité de la technologie
 - Le devenir des informations personnelles collectées (métadonnées).
 - les enjeux économiques

En conclusion

Des communes, villes, se sont positionnées en délibérant sur une vigilance, voir un refus d'installation du compteur communicant.

Cela démontre que ce sujet doit être pris en compte dans sa globalité.

La possibilité de poser le principe de précaution et d'être entendu par l'État paraît nécessaire afin de prendre le temps de débattre sereinement des différentes questions que posent l'installation du compteur communicant Linky.

Quelques références utiles pour aller plus loin :

- **Loi Nome du 7 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité** : ouverture du marché : fournisseurs alternatifs, maintien de prix compétitifs
- **Précarité énergétique et Développement Durable** : Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer : 23/09/2014 et mise à jour du 30/12/2015
- **Loi Abeille LOI n° 2015-136 du 9 février 2015** relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes
- **Loi de transition énergétique** publiée le 18/08/2015 : coup d'envoi législatif du déploiement des compteurs intelligents
- **Site critique** sur l'installation du compteur communicant Linky : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/>
+ réponse à la question "**comment refuser le compteur**" :
<http://refus.linky.gazpar.free.fr/refus-individuels-ou-communes.htm>
- **Site d'ENEDIS** (ERDF) sur le compteur Linky :
<http://www.enedis.fr/linky-le-compteur-communicant-derdf>
- **Site ADEME** : <http://www.ademe.fr/sitehs/default/files/assets/documents/avis-ademe-linky-201507.pdf>
- **Site CNIL** : <http://www.cnil.fr/linstitution/actualite/article/article/compteurs-communicants-linky-la-position-de-la-cnil-sur-le-stockage-local-de-la-courbe-de-charge/>
- Dossier de la **Gazette des Communes** : <http://www.ravetto-associes.fr/userfiles/files/Article%20Gazette%20des%20Communes%2025%20f%C3%A9vrier%202016.pdf>

Table ronde 2 "Politiques énergétiques"

Modération : **Nathalie Hérard**, Directrice du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne,

Présentation des intervenants de la table ronde

Maryse COMBRES, Conseillère Régionale, Déléguée à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables

Patrick BUISSON, Maire de Bajamont, Délégué communautaire à l'environnement, au développement durable et à la transition énergétique, Agglomération d'Agen

Alain PREDOUR, Maire de Grateloup-Saint-Gayrand, Vice-Président chargé de l'environnement, du cadre de vie et du développement durable, Val de Garonne Agglomération

Introduction

Présentation des trois grands enjeux à aborder lors de la table ronde :

- La gouvernance des politiques climat-énergie : la Région, chef de file.
- La transversalité et la coordination dans les politiques locales : Plan Climat Air Energie territorial et Plan Local d'urbanisme, démarche TEPCV...
- Le droit à l'expérimentation pour inciter, et dépasser, le cadre normatif.

Intervention de Madame Maryse Combres

La Région Nouvelle Aquitaine, 1^{ère} région française productrice d'énergie solaire souhaite devenir la 1^{ère} région productrice d'énergies renouvelables et prend donc particulièrement à cœur cette question. Cela se traduit par de grandes actions phares :

La création du COncil Permanent de Transition Energétique Climat (COPTeC)

Ce COPTeC a pour objectif de coordonner l'action des services du Conseil régional en matière de lutte contre le changement climatique et de mobiliser les partenaires extérieurs, en s'appuyant sur la démarche Négawatt visant à réduire les consommations, améliorer l'efficacité énergétique et la substitution des énergies dites fossiles par des énergies renouvelables.

Le COPTeC réunit plus de 350 acteurs : organisations, collectivités, entreprises, associations...

Le développement du Fonds d'investissements Terra Énergie

Ce fonds, détenu à 49 % par la Région Nouvelle-Aquitaine réunit la Caisse des Dépôts et Consignations (25%) et plusieurs financeurs privés : Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, Crédit Coopératif, Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, EdF, Quadran, Sergies, PCER et Wiseed.

Doté de 8,2 millions d'euros, le montant de ce fonds devrait atteindre à terme 15 millions d'euros.

La société de capital-risque ainsi constituée a vocation à contribuer au financement de projets de méthanisation, d'éolien, de biomasse, de photovoltaïque, d'hydroélectricité, de géothermie, d'énergies marines ou de stockage, pour des enveloppes allant de 2 à 25 millions d'euros.

Le lancement de l'Appel à projets Bâtiment du Futur

Il a pour finalité de faire émerger des opérations à caractère démonstrateur et innovant, reproductibles du point de vue des choix énergétiques, mais également s'inscrivant dans le cadre d'une approche globale d'excellence environnementale. L'objectif est de minimiser l'impact des rénovations sur l'environnement

pendant l'ensemble de leur cycle de vie, via l'incitation des maîtres d'ouvrage pour atteindre un haut niveau de performance énergétique, associé à une approche bilan GES (Gaz à Effet de Serre) ou énergie grise.

Le soutien aux Territoires à Energie Positive (TEPOS)

Un TEPOS vise à réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétique et de les couvrir par les énergies renouvelables locales.

L'objectif de l'initiative TEPOS repose sur un triple programme d'actions :

- la maîtrise de l'énergie,
- l'efficacité énergétique,
- le développement des énergies renouvelables pour tendre vers 100% de la consommation.

La Région Nouvelle-Aquitaine a été la 1^{ère} région française à se doter d'un appel à projets TEPOS dès 2012.

Les territoires ainsi suivis bénéficient d'un accompagnement pérenne :

- sur 2012-2014, d'un financement du Conseil régional pour élaborer leur projet de planification énergétique,
- sur 2014-2017, d'une aide en matière d'ingénierie de projets et d'ingénierie interne dédiée.

Les TEPOS sont à différencier des TEPCV (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte).

Intervention de Patrick Buisson

Pour l'Agglomération d'Agen, le début des réflexions autour des énergies et leur consommation remonte à la décision de réaliser un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui a permis de réfléchir à de nouvelles formes urbaines, de penser de nouvelles images de l'aménagement du territoire et de se rapprocher de nouveaux acteurs.

De cela est notamment née l'étude *adapta climat* qui a permis de comprendre le territoire, d'entrevoir des solutions et de communiquer avec les citoyens.

La réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) :

Le PCAET est un outil opérationnel constituant le cadre d'engagement d'un territoire et d'une collectivité. Il structure et rend visible l'action de la collectivité et des acteurs associés face au défi du changement climatique. Il fixe les objectifs du territoire et définit le programme d'actions pour les atteindre.

Enfin, il regroupe l'ensemble des mesures à prendre afin de limiter la production de G.E.S. dans tous les domaines de l'économie et de la vie quotidienne des habitants.

Afin de réaliser son PCAET, l'Agglomération d'Agen a choisi d'utiliser la méthode proposée par le label Cit'Ergie qui engage l'Agglomération d'Agen à :

- maîtriser l'aménagement de son territoire pour limiter les impacts sur le changement climatique,
- connaître son patrimoine bâti et ses réseaux d'adduction d'eau potable et d'eaux usées, et de les rendre économes en énergie,
- développer la production et la consommation d'énergies renouvelables,
- contribuer au développement de solutions alternatives à l'utilisation de la voiture pour les déplacements,
- gagner l'adhésion des élus, des services et des financiers,
- développer des partenariats avec l'ensemble des acteurs du territoire (entreprises, organismes, associations) pour multiplier et accompagner les initiatives,
- faire preuve de pédagogie pour expliquer au grand public les enjeux et leur donner les moyens d'agir dans leur quotidien (communication).

Le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL)

Certaines actions peuvent être financées grâce au Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL).

Un 1^{er} projet porte pour l'instant sur l'acquisition de 5 berlines et de 3 bornes de recharge électrique pour

un montant total de 91 011,35 € HT subventionnés à hauteur de 70%.

L'Agglomération d'Agen labélisée Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

L'Agglomération a été récemment reconnue Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) sur la base du programme suivant, d'un montant total de 625 000 € (subventionné à 80 %, soit 500 000 €) :

- étude de réduction énergétique de l'éclairage public et programmation de travaux,
- acquisition de 15 véhicules électriques et de 15 bornes de recharge,
- réalisation d'un schéma directeur énergie,
- élaboration de plans communaux d'amélioration des pratiques agricoles et horticoles,
- matérialisation de places de co-voiturage.

Une 2^{ème} enveloppe de 1 500 000 € peut être accordée, par avenant, par le Ministère pour la réalisation d'un programme complémentaire.

Intervention de Monsieur Alain Prédour

La commune de Grateloup-Saint-Gayran a pris le parti d'aller dans l'action, d'essayer de rêver en faisant le moins de concessions possibles.

Cela passe notamment par la création de média pour que les gens comprennent et s'approprient les problématiques des énergies. Il s'agit par-là d'acculturer les citoyens qui ont d'autres priorités naturelles, de faire comprendre que le développement économique est possible, en posant des petits gestes patients. Les grands discours établis jusque-là ont braqué les mentalités et il faut aujourd'hui refaire passer les messages.

Ainsi, la commune a également en cours un projet de création d'un éco-village, volontairement ambitieux.

Quelques liens utiles pour aller plus loin :

*Pour rappel, le CAUE prodigue des conseils à destination de tous les citoyens afin, notamment, qu'ils puissent diminuer leur consommation d'énergie au quotidien.
Pour obtenir un entretien gratuit, individuel et personnalisé vous pouvez donc vous rapprocher du CAUE 47 : 9 rue Étienne Dolet - 47000 Agen
Tel : 05 53 48 46 70 / Fax : 05 53 48 46 71
www.caue47.com*

Plus d'informations sur le COPTec : <https://www.laregion-alpc.fr/toutes-actualites/conseil-permanent-transition-energetique-climat-coptec.html>

Plus d'informations sur le fonds d'investissement Terra Energie : <https://www.laregion-alpc.fr/terra-energies-un-fonds-dinvestissement-pour-les-energies-renouvelables.html>

Plus d'information sur l'appel à projets Bâtiment du Futur : <http://les-aides.laregion-alpc.fr/fiche/batiments-du-futur/>

Présentation du label Cit'Ergie : <http://www.citergie.ademe.fr/>



Table Ronde n° 3 « Energie citoyenne »

Modération : **Grégoire Bellanger**, Président de l'association Au Fil des Séounes.

Présentation des intervenants de la table ronde

*Enercoop,
Collectif Transition Energétique,
Association Enercit' 82*

Introduction

Jusqu'à récemment l'énergie était confiée à des « mastodontes », avec des politiques ambitieuses (nucléaire,...) mais discutables... Aujourd'hui on assiste à l'émergence d'initiatives locales de plus en plus nombreuses. Le « Scénario Négawatt » constitue un bon support pour la mise en œuvre de ces initiatives.

Il vise à permettre la transition énergétique vers 100 % de renouvelables en 2050, en reposant sur trois piliers :

1. la sobriété
2. la performance des outils et l'amélioration des matériaux
3. la production d'énergies renouvelables

Collectif Transition énergétique 47

Créé en 2000 sous l'intitulé « Collectif alternatives énergétiques », il regroupe 10 à 15 associations œuvrant sur cette thématique.

Le collectif change de nom en 2012, suite au colloque « Faire du 47 un territoire à énergie positive ».

Il travaille à la mise en œuvre du scénario Négawatt en Lot et Garonne, en s'appuyant sur les différentes sources d'énergies renouvelables :

- énergie solaire : photovoltaïque et thermique
- éolien
- biomasse : méthanisation, huiles végétales, bois
- géothermie
- hydroélectricité

Actions du collectif :

- Tous les ans le 1^{er} week-end de juin, visite de maisons exemplaires en termes d'efficacité énergétique et/ou de productions d'énergies renouvelables : acte très citoyen qui consiste à donner de son temps pour recevoir chez soi des personnes qu'on ne connaît pas et à leur faire part de témoignages, retours d'expérience, conseils, explications, ...
- Mise en valeur des collectivités ou entreprises qui mettent en place des actions remarquables
- Relations assidues et insistantes auprès des collectivités pour les faire évoluer vers des pratiques plus vertueuses.
- Relations avec le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement (SDEE 47). Objectif : développer des synergies et drainer des fonds. L'Etat aide au financement de certaines actions : par exemple projet de production de gaz pour les véhicules.
Le collectif fédère et accompagne dans leurs démarches les petites communes ayant un projet de réseau de chaleur au bois, et/ou d'équipements photovoltaïques,

- Leur soutien peut aussi s'orienter vers de plus petits projets comme la réhabilitation d'un moulin sur la Baïse à Nérac, ou un projet de bateaux électriques avec panneaux photovoltaïques sur le Lot.

Enercoop : fournisseur d'énergies renouvelables citoyennes

Les énergies renouvelables citoyennes ont vocation à **redonner aux citoyens la capacité d'être acteurs de la production énergétique**. Nous pouvons imaginer une forme de « contrat de solidarité » entre le milieu rural environnant, producteur « excédentaire », au service du milieu urbain, producteur « déficitaire ».

Enercoop met en place des **circuits courts** sur les plans :

- **production d'énergie** : une production locale pour une consommation locale
- **économique** : investissement dans des outils de production locaux, énergie produite et consommée localement = création de cercles vertueux, sans recherche de profit maximum,
- **social** : territoires à énergie positive (TEPOS) : 300 en France. Ils favorisent les économies d'énergies, une production qui répond au besoin identifié sur le territoire, la création d'emplois locaux non délocalisables, en maintenance, exploitation, rénovation des bâtiments,
- Exemple : commune de Montdidier (Somme), où un premier parc éolien a permis d'en créer un second. Les revenus générés rendent possible le versement de subventions aux habitants pour investir dans la rénovation énergétique.

Par ailleurs, Enercoop a créé un fonds d'investissement citoyen, « **Energie Partagée** », au service de projets citoyens, pour lesquels la présence de fonds propres est nécessaire à l'obtention de prêts bancaires, notamment pour les phases délicates d'amorçage et de développement.

Enercoop a aussi créé CIRENA (Citoyens en Réseau pour les Energies Renouvelables en Nouvelle Aquitaine) dont l'objectif est de fédérer des porteurs de projets : support technique et juridique, animation du territoire.

A l'heure où Enercoop réfléchit à la création d' « **Enercoop Développement** » pour augmenter ses capacités de production, ce sont surtout de petites communes et entreprises qui sont ses fournisseurs. La coopérative soutient aussi l'émergence de projets citoyens portés par des particuliers.

Association Enercit 82 : l'association veut donner l'opportunité aux citoyens de se réapproprier leur production énergétique

Pour cela elle a lancé un appel à projet dans le 82 pour produire de l'énergie avec des panneaux solaires. Elle est accompagnée par Catalis et Enercoop.

Actuellement en phase active, l'association prend contact avec les entreprises et particuliers ayant donné leur accord pour installer des panneaux solaires sur leur toit. Elle veut créer une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) : la coopérative sera propriétaire des panneaux et se chargera des études, du matériel et de la recherche d'installateurs professionnels. L'électricité produite sera revendue à Enercoop.

L'option retenue est l'installation de kits de 9kw : 60 m² de panneaux, coût 22 000 €.

Financement par les propriétaires de toits :

adhésion : 30 €

apport : 1 000 € qui seront convertis en 10 parts sociales,

Rémunération :

loyer de 200 € par an pour la surface occupée par les panneaux
versement de dividendes pour rémunérer les parts sociales

Une plateforme de financement participatif : ZESTE COOP (Nef), est en soutien du projet.

L'association a récemment répondu à un appel à projet « Energies coopératives et citoyennes ». Toutes les promesses de parts sociales devront se concrétiser d'ici 3 mois environ. Toutes les sommes versées seront abondées d'autant par la région, plafonnées à 500 € par citoyen et 100 000 € au total.

L'intérêt d'adhérer pour les particuliers et entreprises : pas d'investissement dans l'outil de production individuelle, une garantie sur la fiabilité du matériel et de l'installation, l'entretien du toit réalisé gratuitement pendant 20 ans. Au bout de 20 ans l'installation devient la propriété définitive de l'adhérent.

L'enjeu est de passer à l'échelon des communes : en effet, si les collectivités sautent le pas elles deviennent un modèle à suivre pour les citoyens !

Les Questions

Questions à Enercoop :

- Où en êtes-vous du prix de rachat par rapport à ENEDIS, ex Edf ?
Réponse : A ce jour, le prix du kw/h est supérieur à celui facturé par EDF. Pour autant, depuis son agrément le 28/09/16 Enercoop a accès au mécanisme de compensation, dont la prise d'effet est fixée au 01/01/18. Ceci permettra à Enercoop de s'aligner progressivement sur le tarif ENEDIS et même d'être moins cher qu'ENEDIS à partir de 2020.
- Quels sont les critères retenus pour les candidats à la vente d'électricité à Enercoop ?
Réponse : a priori Enercoop peut acheter à tous les candidats.

Quelques liens utiles pour aller plus loin :

Collectif Transition Energétique 47 :

<http://collectifnr47.free.fr/2016/tractinfodefond2016.pdf>

<http://collectifnr47.free.fr/Themes/sommaireThemes.htm>

ENERCOOP : www.enercoop.fr/

<http://aquitaine.enercoop.fr/>

ENERCIT 82 : <https://enercit.wordpress.com/>

CIRENA : <https://energie-partagee.org/nous-decouvrir/les-reseaux-regionaux/le-reseau-cirena-en-nouvelle-aquitaine/>